

Conseil de sécurité

Distr. générale
14 janvier 2011
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité, ayant examiné à sa 6466e séance, le 14 janvier 2011, la question intitulée « Lettre datée du 22 novembre 2006 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2006/920) », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

> « Alors que la Mission des Nations Unies au Népal achève ses préparatifs pour son départ le 15 janvier 2011, le Conseil de sécurité exprime sa gratitude et ses remerciements à la Représentante du Secrétaire général, Karin Landgren, et à l'équipe de la MINUNEP pour l'action qu'ils ont accompplie en vue d'aider le peuple népalais à mener à terme le processus de paix.
>
> Le Conseil réaffirme son soutien au processus de paix et exhorte le Gouvernement népalais et tous les partis politiques à redoubler d'efforts, à continuer de travailler de concert dans un esprit de consensus en vue de respecter les engagements qu'ils ont pris dans l'Accord de paix global et d'autres accords, et à régler rapidement les questions en suspens relatives au processus de paix. Le Conseil encourage le Népal à achever la rédaction de la nouvelle constitution dans les délais prévus en vue d'être mieux à même d'édifier pour son peuple un avenir meilleur, plus équitable et plus démocratique.
>
> Le Conseil salue l'engagement constant du Secrétaire général et des organes de l'ONU qui continuent d'appuyer le processus de paix et le peuple népalais.
>
> Le Conseil continuera d'apporter son appui au processus de paix au Népal. »

11-20742 (F) 140111 140111

